



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Bathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

AMÉRIQUE.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Washington, le 2 octobre. — Les nouvelles républiques américaines, déjà liées entr'elles par des traités particuliers, sont sur le point de s'unir plus étroitement encore par un acte commun et confédératif qui ne formera, pour ainsi dire, de toutes ces nations qu'une seule famille politique dont chaque membre contractera l'obligation de ne jamais séparer ses intérêts généraux de ceux des autres membres. L'ancienne Amérique espagnole toute entière pourra donc être considérée comme une seule et même nation, et les ennemis d'un des nouveaux états seront aussi les ennemis des autres : conception admirable du libérateur Bolivar, qui garantira pour toujours sans doute l'Amérique des attaques ouvertes que pourraient diriger contre elle des gouvernements étrangers, offensés de sa liberté et des principes politiques sur lesquels ses divers gouvernements reposent.

Pour réaliser ce grand projet, dont les principales bases sont d'avance approuvées par les gouvernements de ces républiques, deux députés de chacune d'elles se sont déjà rendus à Panama, ou sont en route pour s'y rendre. Les nouveaux états étant au nombre de six, savoir : les provinces unies de la rive de la Plata, le Chili, le Pérou, la Colombie, le Mexique et les provinces de l'Amérique centrale (Guatemala), le congrès-général sera conséquemment composé de douze membres. Il sera permanent; mais, après l'adoption de l'acte confédératif, ses fonctions ne seront plus que celles d'un corps conservateur des intérêts communs, il conciliera en cas de différends domestiques; il interprétera la loi générale s'il y a divergence dans la manière de l'exécuter; il sera le grand conseil de l'Amérique dans les circonstances extraordinaires, et le point central où se réuniront, pour être exprimés par son organe quand il y aura lieu, les volontés individuelles de chaque état. Que ce projet, œuvre d'une grande prévoyance, fondé sur l'amour de la paix et du repos des peuples, et dans lequel la sagesse prévient toute entreprise contre la liberté, soit du dehors, soit du dedans, que ce projet, dit-on, se réalise, et l'Amérique ci-devant espagnole présentera le plus beau tableau d'organisation sociale qui ait jamais existé.

Le gouvernement des Etats-Unis a été invité par celui de Colombie, à envoyer aussi des députés au congrès de Panama; mais on présume qu'il se bornera à y envoyer un agent pour n'y remplir qu'une mission purement officieuse.

On assure que le ministre de Colombie à Washington a exprimé l'opinion que lorsque son gouvernement serait officiellement informé de la reconnaissance de l'indépendance de la république d'Haïti par la France, il adresserait au président de cette république l'invitation d'envoyer, comme les autres états indépendans, deux députés à Panama pour prendre part aux délibérations du congrès.

ITALIE.

Rome, le 12 novembre. — On ne sait encore rien de bien positif sur la santé du souverain pontife; le mauvais temps qui règne ici paraît retarder son rétablissement. S. S. quoiqu'entourée de plusieurs médecins ne suit les conseils que d'un seul. C'est le chirurgien Tudini qui possède toute sa confiance.

Tous les membres de la bande de Gasparonne sont arrêtés et enfermés séparément au château St.-Ange; on a de fortes raisons de croire qu'aucun d'eux ne sera puni de mort. La police a défendu d'exposer publiquement le portrait de Gasparonne, mais on le vend comme auparavant.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 novembre. — Une lettre de Rio-Janéiro, en date du 1er octobre, dit que sir Charles Stuart est occupé à rédiger un traité de commerce entre le Brésil et l'Angleterre.

Il paraît, d'après une lettre publiée par les journaux que le montant du capital des emprunts faits par les nouveaux états de l'Amérique du Sud est de 21,594,571 liv. st. (539,865,275 fr.), savoir : Brésil, 3,200,000; Buenos-Ayres, 1,000,000; Chili, 1,000,000; Colombie, 6,750,000; Guatemala, 1,428,571; Mexique, 6,400,000; Pérou, 1,816,000. Le tout portant ensemble un intérêt de 1,231,674 l. st.

On voit d'après ceci à quel point l'Angleterre est intéressée à la prospérité et au maintien de l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique.

Nous lisons dans le *Bath-Herald* que le général Mina était arrivé à Clifton depuis quelques jours, et qu'il avait été visiter le capitaine Hedges. Il paraît que la santé du général Mina s'est beaucoup améliorée.

PRUSSE.

Berlin, le 15 novembre. — L'esprit militaire baisse considérablement dans nos campagnes : beaucoup de jeunes paysans se occupent le pouce pour ne plus être aptes au service militaire. Le ministre de la guerre, M. de Hacke, a fait un rapport au roi sur les conséquences de cet abus, d'où il résultait que le fardeau de la conscription retombe sur le restant de la jeunesse. On a décidé que l'action de se mutiler pour devenir inutile à la défense de la patrie, était un délit punissable; en conséquence, il a été décidé que tout homme assujéti à la conscription, et qui se se-

rait mutilé pour y échapper, serait sur-le-champ placé dans une compagnie d'artillerie ou de pionniers.

L'armée prussienne est maintenant forte de 200,000 hommes.

FRANCE.

Paris le 25 novembre. — L'indépendance du Brésil étant aujourd'hui reconnue par le roi de Portugal, la cour d'Autriche ne tardera pas à y envoyer un ministre plénipotentiaire. Mais on ne sait pas encore sur qui le choix tombera. On assure que M. de Marschal, agent autrichien à Rio-Janéiro, n'a pas peu contribué à l'arrangement définitif entre le Portugal et le Brésil.

(Etoile.)

— Deux jeunes Grecs, confiés par l'intermédiaire de M. le général Roche, aux soins du comité grec, pour être élevés à ses frais, viennent d'arriver à Paris, l'un âgé de 14 ans, et qui a déjà monté le bâtiment de son père, est le fils de l'amiral ipsariote Apostoli; l'autre est le fils de Tsamados tué dans l'île de Sphacterie, devant Navarin. Il est âgé de 12 ans et a le malheur d'avoir sa mère et sa sœur captives chez les Turcs.

— Lord Cochrane est arrivé à Bologne.

— Jules Roustel, dit Cagnard, condamné le 23 septembre dernier à la peine de mort, comme coupable de tentative de meurtre sur la personne d'un gendarme, dans la rébellion armée qui a eu lieu dans la commune du Houllme, a été exécuté le 23 à Rouen.

— Le *Star* rejette sur ce qu'il appelle les Bonapartistes l'assassinat de M. Emmanuel Las-Cases, parce que, dit-il, on voulait faire tomber les soupçons sur sir Hudson-Lowe.

(Constitutionnel.)

Cours de la bourse du 25 novembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance du 22 mars 1825, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070, jouiss. du 22 juin, 66 fr. 10. — Act. de la banque, 2125 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 49 1/2. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 96 fr. 00 c. Trois pour cent. A 3 heures 66 1/2 fr. 5 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Le *Pilote* rapporte, sous la rubrique *Correspondance particulière de Bruxelles*, un bruit d'après lequel il y aura en cette ville une réunion générale en faveur des Grecs, à laquelle assisteront les agents de tous les comités grecs qui existent jusqu'à ce jour. On prétend, ajoute le correspondant, que le but de cette espèce de congrès est d'offrir au gouvernement grec un point d'appui d'où il puisse tirer des avis salutaires et des ressources suffisantes pour opérer sa restauration politique. On va même jusqu'à dire qu'on a décidé de former dans une des grandes villes des Etats-Unis un comité grec chargé de recevoir des fonds de l'Europe, afin de faire confectionner toutes espèces de navires, ainsi que des munitions de guerre pour mettre les Grecs en état de faire la campagne prochaine.

— Le *Diario* rapporte, en date du 12 novembre, que le sultan, peu satisfait de la conduite du capitau-pacha, a fait séquestrer provisoirement tous ses biens. Il dit aussi que le général Gouras a demandé au gouvernement grec des instructeurs étrangers pour exercer les troupes sous ses ordres à la manoeuvre européenne, comme seul moyen de sauver la Grèce.

— Suivant la *Gazette de Venise* les forces maritimes grecques se composent de 6,000 marins, dont 2,000 seulement en activité, de 94 bricks de guerre divisés en trois escadres. Hydra en a fourni 50, Spezzia 30 et Ipsara 14. Ces trois escadres ont en outre à leur suite 20 brûlots. Les Hydriotes attendent avec impatience les frégates que le gouvernement grec a fait construire aux Etats-Unis.

Les nouvelles de Grèce sont remplies de contradictions. Tandis qu'on écrit de Constantinople, le 25 octobre, que la flotte turco-égyptienne n'est point encore sortie d'Alexandrie, parce que le vice-roi, avant de risquer ses bâtimens, veut être certain que lord Cochrane ne viendra pas dans l'Archipel, on écrit de Trieste, le 5 novembre, que cette flotte est arrivée à la Sude, et porte à bord 12,000 hommes d'infanterie et 5,000 de cavalerie. D'autres nouvelles de Trieste, du 10 novembre, élèvent de nouveaux doutes sur le départ de la flotte ottomane.

Du reste, il paraît que les horribles dévastations d'Ibrahim-Pacha, ôtent à son armée tout moyen d'existence, et ont déterminé les Moréotes à se lever en masse pour défendre leur vie. Voilà les horribles barbaries que dirigent des officiers maintenus, dit-on, sur les cadres de l'armée française.

Que la flotte ottomane soit ou non en mer, il paraît certain que le seul bruit de l'expédition que l'on prépare contre les îles a réuni tous les insulaires, et mis fin aux divisions intérieures de la population grecque.

— On mande de Constantinople, du 25 octobre : « Ibrahim-pacha se maintient toujours sur la défensive en attendant des renforts d'Alexandrie, que les lettres d'Egypte annoncent ne devoir quitter ce port qu'à la fin d'octobre ; la peste exerce de terribles ravages parmi les Egyptiens à Modon, Coron et Navarin. On dit aussi qu'une maladie épidémique règne à Napoli de Romanie, où les Grecs ont beaucoup à souffrir. Candie est devenue le théâtre d'événemens sanglans. Des habitans des îles voisines y accourent pour y prendre part.

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 24, à La Haye.

Le président annonce la réception d'un message royal accompagnant un projet de loi tendant à modifier quelques articles du tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit ; il y est joint un mémoire explicatif. La chambre ordonne l'impression de toutes ces pièces, la distribution aux membres et l'examen dans les sections.

S. Exc. le ministre de l'intérieur transmet un rapport à la chambre sur l'état des écoles supérieures, moyennes et inférieures pendant l'année 1824, conformément à l'art. 226 de la loi fondamentale, impression et distribution aux membres.

La séance est levée est ajournée indéfiniment.

Un arrêté royal, en date du 20 novembre, contient ce qui suit :

Sur l'adresse de l'évêque de Namur, tendant à connaître notre intention relativement à l'admission au séminaire de Namur, des jeunes gens qui se présentent à cet effet, en alléguant qu'ils ont déjà terminé leur philosophie ;

Vu le rapport du directeur général concernant les affaires du culte, concernant les mesures qu'il a prises pour maintenir votre arrêté du 11 juillet dernier, à l'égard de la défense d'admettre de nouveaux élèves dans les séminaires épiscopaux.

Avons trouvé bon et entendu d'arrêter, en approuvant les mesures déjà prises par le directeur-général :

1^o Que les jeunes gens reçus dans les séminaires épiscopaux, après le 11 juillet dernier, ne pourront continuer à y séjourner, et en seront éloignés par les chefs de ces établissemens, immédiatement après que le présent arrêté leur aura été communiqué.

2^o Quo néanmoins par exception à la règle prescrite dans le premier §, pourront rester provisoirement dans les séminaires épiscopaux, tous les jeunes gens qui, quoique reçus depuis le 11 juillet 1825, prouveront avoir reçu dans l'une des universités du royaume ou dans l'un des athénées où sont établies et reconnues des chaires spéciales de philosophie, les leçons de cette science avec assez de fruit pour pouvoir être admis aux leçons des facultés dans l'une des universités.

3^o Que les jeunes gens qui se trouveront dans ce cas, produiront à notre ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire du gouverneur de la province dans laquelle est situé le séminaire où ils se trouvent, les certificats constatant les études qu'ils ont faites. Le ministre susdit nous en fera le rapport et demandera notre décision.

4^o Que les jeunes gens maintenus provisoirement dans le séminaire, d'après le paragraphe 2, qui, au 1^{er} janvier 1826, seront restés en défaut de produire le certificat constatant les études par eux faites, seront tenus de quitter le séminaire à l'époque susdite du 1^{er} janvier 1826.

5^o Que les jeunes gens qui, à l'avenir, auront assisté dans les universités et athénées susdits pendant le terme de deux années, aux leçons prescrites aux élèves du collège philosophique, pourront aussi par la suite, être admis dans les séminaires épiscopaux, après qu'ils auront préalablement subi à Louvain les examens auxquels sont soumis les susdits élèves.

LIÈGE, LE 28 NOVEMBRE.

— On annonce que la santé de M. le ministre des affaires étrangères est rétablie. S. Exc. se livre maintenant à son travail ordinaire.

— Le nommé Laroche, convaincu d'assassinat sur la femme Legrain et sa fille, dans les bois de Morivaux, a été exécuté à Namur le 24 de ce mois.

— Il vient de se former à Utrecht un comité philhellénique.

— On mande de La Haye qu'il s'y est passé, il y a quelques jours, la scène suivante : Deux paysans de la Frise, magistrats de leur endroit, sont venus, accompagnés du beau parleur du village, pour demander une audience au Roi. Le chambellan de service se refusait à les introduire. Mais les braves Frisons insistèrent fortement. « Annoncez au Roi, dirent-ils, que c'est un tel et un tel et nous sommes sûrs qu'il sera bien aise de nous voir. » Le chambellan voulut bien porter ce message au Roi qui ordonna de les faire entrer. Après les révérences d'usage, l'orateur se mit à pérorer et à expliquer l'objet de la demande. Mais comme il le faisait d'une manière prolixie ; l'un des Frisons l'interrompit et s'adressant au Roi, il lui dit : « Sire, il ne s'agit pas de tant baragouiner et de tourner autour du pot, il s'agit d'une digue dont la réparation est des plus urgentes et que nous ne pouvons obtenir. » Asseyez-vous, mes amis, dit le Roi et causons. L'affaire fut bientôt expliquée et les Frisons se retirèrent satisfaits. (*Journal de Bruxelles.*)

— Les habitans protestans de Nordlingen ont, d'un accord unanime, cédé, à des conditions très modérées, la propriété d'une église aux catholiques de cette commune.

— Il a été érigé un monument à la mémoire du docteur Jenner, dans l'église cathédrale de Gloucester. C'est une statue de marbre qui représente le docteur dans le costume de l'université d'Oxford ; il tient dans une main un papier, et dans l'autre le bonnet doctoral. La statue a sept pieds de hauteur, et elle est posée sur un piédestal de huit pieds. Sur le devant du piédestal est une inscription qui contient simplement les mots : « Edward Jenner, » l'époque et le lieu de sa naissance, et ceux de son décès.

— On mande de Mayence que la journée du 16 de ce mois

a été témoin d'un duel qui offre l'exemple d'une amitié peu commune. Un officier prussien et un étudiant étaient à un bal à Wisbade ; le dernier marcha involontairement sur le pied de l'autre. Le bal fini, l'officier lui en fit des reproches ; l'étudiant lui répondit qu'il lui avait demandé pardon en dansant et lui renouvela ses excuses. L'officier ne se croyant pas satisfait, lui proposa un cartel, qui fut accepté et les armes furent le pistolet. L'officier exigea que le combat ne se terminât que par une blessure grave ou par la mort de l'un des combattans. Il tira le premier coup et manqua ; l'étudiant eut le même sort. On rechargea de nouveau jusqu'à quatre fois et toujours le même résultat ; enfin, à la cinquième, l'officier ayant encore manqué son coup, l'étudiant fut plus heureux et il étendit son adversaire raide mort, la balle lui ayant traversé les deux tempes.

— On écrit d'Alexandrie, le 22 octobre.

« Les eaux du Nil se sont retirées très promptement, de sorte que la prochaine récolte sera encore inférieure à celle de cette année. Il pourrait en résulter de grands désavantages pour les finances du pays, vu l'augmentation extraordinaire des dépenses publiques. L'exportation des grains, si elle n'est pas entièrement suspendue, ne pourra avoir lieu qu'en très petite quantité. (*Gazette d'Augsbourg.*)

L'élection du comte d'York, en Angleterre, doit être vivement disputée : on parle de plusieurs millions comme devant être dépensés par le marquis de Tavistock, pour assurer l'élection dans sa famille. En France, les élections sont aussi fort chères ; mais on n'en laisse pas la dépense à la charge des candidats. Nous ne sachions pas que chez nous il en ait jamais coûté un sou ni au gouvernement, ni aux éligibles pour vaincre les consciences électoraux. Laissons ce genre de commerce à nos voisins, assurés que nous finirons toujours par trouver plus de profit dans le vote éclairé de bons députés, que dans l'or corrupteur de quelques ambitieux.

Le *Journal de Commerce* fait remarquer que depuis quelques jours l'*Etoile* s'avise de parler le même langage que lui sur les trois points importants qui font le sujet de ses principaux articles. Savoir :

1^o. Le développement des forces industrielles, et leur effet sur l'état social ;

2^o. La politique de l'Angleterre, que l'on eût désiré que l'on pût appeler la politique de la France, à dater du congrès de Vérone ;

3^o. La politique actuelle de la France à l'égard de l'Amérique.

Le *Journal des Débats*, dont l'aristocratie ne s'accommode pas de pareils principes, accuse le *Journal de Commerce* de devenir ministériel. Il se trompe, c'est le journal des ministres qui devient constitutionnel, et ce fait est bien plus curieux à constater.

La note adressée par le duc de l'Infantado, nouveau ministre des affaires étrangères, aux divers ambassadeurs près la cour d'Espagne, au sujet du renvoi de son prédécesseur, se termine par le paragraphe suivant. « La légitimité des rois vient de Dieu, et, en vertu de cette légitimité, ils sont maîtres absolus de faire dans leurs royaumes et parmi leurs sujets tous les changemens qu'ils jugent convenables, sans être obligés d'en rendre compte à qui que ce soit sur la terre, ou de demander le consentement des autres souverains, et bien moins encore celui de leurs ambassadeurs. »

On n'a rien lu de plus fort dans le Catéchisme de Milan, composé pour l'éducation politique des très fidèles sujets de S. M. autrichienne. Mais à quel homme de bon sens un tel langage aujourd'hui ne fait-il pas hausser les épaules ?

Les journaux allemands ont déjà parlé du plan d'économies et des réformes adoptées par le nouveau roi de Bavière ; jusqu'ici tout annonce que ce prince a apporté sur le trône un esprit éclairé, des vues sages et un véritable amour du bien public. De lui aussi l'on cite des paroles qui méritent d'être offertes en exemple.

Frappé de l'état de décadence et de misère où sont tombées la plupart des villes de province, il avait annoncé l'intention d'y transférer quelques-uns des nombreux établissemens qui sont agglomérés à Munich. Sur les représentations qui lui ont été faites à ce sujet par le corps municipal, il a répondu : « Messieurs, je ne suis pas seulement le roi de Munich, je suis le roi et le père de tous les Bavares. »

Ayant fait venir de divers points du royaume plusieurs fonctionnaires publics, dont les talens et les lumières lui sont connus, il leur dit : Je ne vous ai pas fait venir pour vous donner de l'avancement ni des gratifications ; il faut que vous m'aidiez à soulager mon peuple du fardeau des impôts. Nous serons assez récompensés si nous parvenons à remplir cette noble tâche. Vous retournerez à vos postes heureux, d'avoir mérité la reconnaissance publique et d'avoir justifié la reconnaissance de votre roi. »

En se rendant à Munich, après la mort du feu roi, il a dit à une députation de cercle qui était venue pour le complimenter : « J'ai vu de près la misère des paysans et les malheurs de l'industrie nationale ; j'espère que Dieu me donnera la force et les moyens d'y remédier. »

On sait que la santé du roi est délicate, et que le climat de Munich ne lui est pas favorable. Quelqu'un l'engageait à se ménager et à ne point se livrer à un travail au-dessus de ses forces. S. M. lui répondit par ces paroles mémorables : « Je me dois à mon peuple : trop heureux si en abrégant mes jours j'abrége ses souffrances. La perte d'un roi est réparée le lendemain, mais

il faut de longues années pour réparer les maux qu'une mau-
vaise administration peut causer à une nation. »

Les peuples ont été tant de fois trompés par les belles promesses et les paroles paternelles prodiguées dans les premiers jours d'un nouveau règne, qu'avant d'accorder leur admiration et leur reconnaissance ils ont aujourd'hui le bon sens d'attendre que les actions suivent les paroles, et l'exécution les promesses. Sous ce double rapport le nouveau prince semble mériter la confiance des Bavarois et faire espérer un bon roi de plus à l'Europe.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. le peintre Hennequin a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Lille pour son tableau de *Socrate*, qui fut exposé l'année dernière au salon de Bruxelles, et valut à son auteur le titre de membre honoraire de la société royale des beaux-arts.

La société économique de Harlem a mis au concours les questions suivantes :

« Ne peut-on pas, dans notre pays, obtenir des os moulus le même avantage pour l'agriculture qu'on en retire à l'étranger ? Dans le cas d'affirmative, quel est le meilleur procédé pour mouler ces os, et combien cela coûterait-il par cent livres des Pays-Bas ? Dans quelles terres, pour quelles plantes, de quelle manière et en quelle quantité cet engrais doit-il être employé ? Enfin quel est l'effet que produit cet engrais comparativement aux autres ? »

« La société ne demande pas une simple réponse théorique, mais bien une réponse qui soit fondée sur la pratique et l'expérience. Les mémoires devront être remis avant le 30 septembre 1826. Le prix consistera en la deuxième médaille d'or et vingt-cinq ducats »

« Les scories provenant de la fonte de fer n'ayant été jusqu'à ce jour employées qu'au relèvement des chemins et autres usages de peu d'importance, la société promet la deuxième d'or, ou la médaille d'argent, suivant l'importance du résultat, à celui qui, par une préparation peu coûteuse, pourra rendre cette matière propre à être employée à des usages plus utiles. Les mémoires et pièces justificatives devront être remis avant la fin du 30 septembre 1827. »

« La société décernera un prix de vingt-cinq ducats à celui qui plantera au moins deux arpens de bruyères ou de terre sablonneuse, en bois de bouleau dont on puisse faire des cercles pour les grandes futailles dites *gras*. »

Tandis que la censure ecclésiastique met à l'index en Espagne la jolie nouvelle d'*Ouirka*, d'autres journaux annoncent que l'empereur de Russie prohibe dans ses états la circulation de l'*Histoire du 18e siècle*, par M. Charles Lacroix. De la part de l'Espagne, rien n'a plus lieu d'étonner ; mais on était loin de s'attendre à voir un monarque qui a été, lors de la première invasion, loué en pleine académie par M. Lacroix, qui a donné à cet écrivain plusieurs marques de munificence, condamner aujourd'hui un ouvrage qu'il avait honoré naguère de son suffrage, et pour l'envoi duquel il avait fait présent à l'auteur d'une tabatière ornée de diamans.

Dans la dernière séance de l'académie de médecine de Paris, un rapport a été fait sur les travaux du docteur Barry. Les commissaires de l'académie ont de nouveau répété ses expériences sur l'efficacité des ventouses appliquées sur des plaies empoisonnées, et de nouveau ils les ont trouvées d'une exactitude parfaite. Les effets de la morsure d'une vipère ont été arrêtés instantanément par l'application d'une ventouse. Les conclusions du rapport sont qu'on doit attendre de ce procédé les résultats les plus avantageux, et qu'on doit surtout appeler l'attention des médecins et du public sur l'emploi qu'on pourrait en faire contre la morsure des serpents et des animaux enragés.

Depuis quelque temps on fait des fouilles à l'antique *Tusculum*, dans une propriété du roi de Sardaigne, pour son compte et sous la direction du comte Biondi, administrateur-général. On a découvert plusieurs parties de la voie publique très-bien conservées, une grande partie des murs de la ville, un aqueduc et une fontaine publique. Une colonne milliaire portant le nombre XV a confirmé la distance de Rome à Tusculum telle qu'elle avait été indiquée par les archéologues. La porte de la ville est ornée de colonnes cannelées. Le comte Biondi a fait déblayer le théâtre et les bains. On a trouvé dans l'intérieur de la ville des fragments de sculptures, de peinture, d'ornemens, et de mosaïques ainsi qu'un assez grand nombre d'inscriptions qui intéressent l'histoire de la ville. On publiera une description exacte de toutes ces découvertes.

On a mis en vente à Paris, les *Mémoires de Scipion Ricci*, évêque de Pistoie, réformateur du culte catholique en Toscane. On sait que l'introduction de cet ouvrage avait été il y a quelque temps, sévèrement défendue en France.

Les journaux anglais donnent de nouveaux détails sur l'entreprise de renverser les vaisseaux coulés à fond dans la baie de Vigo : on a descendu la corde à plongeur, et l'on a découvert six vaisseaux ; ils paraissent entiers, et sont enfoncés dans la vase jusqu'aux batteries. D'après les documens existant dans les archives du conseil des Indes, les débris qui se trouvent à bord des vaisseaux qui ont péri près du port de Vigo, s'élevaient à 80 millions de francs.

Les voitures mues par la machine à vapeur, sur la route en fer entre Darlington et Stockton (Angleterre), sont en pleine activité. Le machine locomotrice transporte à une distance de 25 milles (huit lieues), une bien plus forte charge de charbon qu'on ne l'avait cru d'abord.

La reprise de l'opéra de la *Rosabianca e rosa rossa*, de Mayer-Beer, auteur du *Croisé en Egypte*, n'a pas été accueillie avec succès au Théâtre-Italien.

Les trois chapeaux, comédie en 3 actes et en prose, sont tombés avec fracas sur le théâtre de l'Odéon.

Un phénomène météorologique fort remarquable a eu lieu le 3 de ce mois dans la forêt de Gatenhoven, arrondissement de Thionville. Un voiturier, nommé de Sierck à Filstroff, traversait cette forêt, entre six et sept heures du soir. Il était arrivé à trois quarts de lieue de Laumesfeld, lorsque, au

milieu d'un violent ouragan mêlé de tonnerre, la forêt parut subitement tout en feu, et conserva cet aspect pendant un quart d'heure.

Les chevaux effrayés s'abattirent ; l'un d'eux ayant rompu ses harnais s'enfuit jusqu'au village ; quelques habitans le reconnurent et soupçonnèrent que quelque accident était arrivé au conducteur. Ils se dirigèrent aussitôt vers la forêt ; en approchant, ils aperçurent une nuée enflammée qui traversait l'horizon dans la direction du nord au sud, et la cette apparition succéda l'obscurité la plus complète. Le voiturier qu'ils cherchaient répondit à leurs cris, et ils le trouvèrent tellement saisi d'épouvante, que ce n'est qu'après des soins prolongés qu'il s'est trouvé en état de rendre compte de ce qu'il lui était arrivé. (Abeille de la Moselle.)

COMMERCE.

Les longs retards qu'éprouve fréquemment la navigation dans la Méditerranée par l'effet de vents contraires et de calmes qui régnaient dans cette mer, ont engagé une compagnie anglaise à former le projet d'établir un service de bâtimens à vapeur destinés à remorquer les navires de commerce, et à entretenir ainsi une communication régulière entre Gibraltar, Alexandria et les divers ports intermédiaires. On travaille avec activité, dans les ports d'Angleterre, à la construction de plusieurs bâtimens qui seront expressément disposés pour ce genre d'exercice.

On mande de la Touraine que les vins nouveaux y ont été achetés par des étrangers à des prix très élevés.

Il existe à la faisanderie du Moulineau, en France, un établissement dirigé par un Anglais pour la propagation des races de porcs, perfectionnées en Angleterre. On y trouve celles du Lincolnshire, de Berckshire, de Suffolk et d'Essex. Ces porcs pèsent ordinairement de quatre à cinq cents, coûtent moitié moins à nourrir que ceux de France et s'engraissent plus facilement ; leur chair est délicate et les truies sont très-fécondes. Nous appelons l'attention des propriétaires et des cultivateurs de notre pays sur cette importation.

Gand, le 27 novembre. — Le marché de toiles de ce jour a été assez abondant en marchandises ; mais, vu le grand nombre d'acheteurs, les qualités ont toutes soutenu leur prix.

Les 105 blanchâtres se sont vendues de 16 1/2 à 17 1/2 gros. Les 109 de 18 à 21 gros, selon la qualité.

Les toiles fines se soutiennent également, mais elles sont moins demandées.

Londres, le 19 novembre. — Les dernières lettres reçues de Hambourg et de la Hollande, disent qu'il régnait une grande activité dans les ports de la Basse-Baltique parmi les marchands de grain, en raison de la forte probabilité que les ports de l'Angleterre seraient incessamment ouverts à l'importation de quelques céréales. Il est certain qu'à Hambourg on était occupé à faire des chargemens considérables de seigle pour le port de Londres, et les spéculations dont cette denrée était devenue l'objet, en avaient fait monter le prix à 27 shillings le quarter ; il paraît même que l'activité qui régnait parmi les marchands de grains des ports de la basse Baltique avait été fort augmentée par l'apparition de commis-voyageurs anglais, ainsi que par des commandes considérables de seigle faites pour compte anglais. Il est à peine nécessaire d'ajouter que la même activité règne dans les ports de la Hollande.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.

L'art. 492 du code de commerce attribue aux syndics des faillites la faculté de vendre à leur choix, soit publiquement, soit à l'amiable, les marchandises et effets mobiliers des faillis. Lorsqu'ils se décident à vendre aux enchères, peuvent-ils employer le ministère des commissaires-priseurs, ou doivent-ils exclusivement se servir du ministère des courtiers de commerce ?

Cette question vient d'être décidée formellement en faveur des courtiers de commerce, par un arrêt de la cour royale de Douai, en date du 20 août 1825, qui a condamné les commissaires-priseurs de Saint-Omer à des dommages-intérêts, pour avoir procédé à la vente des effets d'un failli, au préjudice des courtiers de commerce de Saint-Omer, et leur a fait défense de récidiver.

BOURSE D'ANVERS, du 26 novembre.

EFFETS PUBLICS. — La baisse continue : il faut voir la cote pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote ; le Londres est resté sans affaires ; le Paris court s'est fait à la cote, le papier à terme n'a pas été demandé ; le Francfort court a été demandé, le papier à six semaines a été offert, en papier à trois mois il ne s'est rien traité ; le Hambourg court a éprouvé de la demande, le papier à terme a été offert.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 3 caisses d'indigo Bengale, dont 1 ordinaire violet rouge cuivré, à fl. 7 98 3/4 cents, 1 ordinaire moyen violet rouge à fl. 8 36 3/4 cents, et 1 fin moyen violet rouge à fl. 8 52 cents.

Les sucres raffinés se sont faiblement soutenus cette semaine ; les ventes s'élevèrent à environ 15,000 livres ; on a payé, en entrepôt, les mélasses de 3 liv., de fl. 30 25 cents à fl. 31 75 cents ; et ceux de 51, de fl. 29 20 cents à fl. 30 75 cents. La mélasse est maintenue à fl. 17 20 cents.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 26 novembre.

Dettes actives 56 1/4 3/4 7/16. Différée, 1 1/8. Bill. de chance, 21 3/4 22 1/4 22. Synd. d'amort., 98 1/2 178. Rentes remb. 00. Lots dito, 00. Act. de la soc. de comm., 95 1/4 3/4 3/8.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	174 0/0 p.	A	1 1/2 0/0 p.
Dettes actives	56 1/2 A	Londres.	3979 1/2	3976 1/2	
Différée.		Paris.	47 9/16 0/0	A 47 1/8	46 15/16
Obl. du S.	98 1/2	Franc.	36 1/8	A 35 15/16 P	35 5/8
Act. S. C.	95 9/4 3/4	Hamb.	35 5/8	A 35 1/8 P	39 P

CHARADE.

Les ans ou les chagrins te rendront mon premier.
De mon second garantis ton grenier :
Va dans Robin des Bois admirer mon entier.
Le mot de la dernière charade est Anson.

TEMPÉRATURE DU 28 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 8 1/2 au-dessus 0 ; à 4 h. ap.-midi, 7 d. au-dessus.

ADMINISTRATION DES DOMAINES, EAUX ET FORETS.

Vente de coupes de bois domaniaux de l'arrondissement de Liège. Ordinaire 1826.

Cette vente aura lieu le *vendredi neuf décembre* 1825, à dix heures du matin, dans l'une des salles du commissariat du district, au Palais de justice, à Liège.

133^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-AS.

Tirage de la troisième Classe.

1 ^{re} Liste.	Prix de 1,000 fl.	n° 2801,8185.
2 ^e " "	" 5,000 "	" 1191.
id. " "	" 1000 "	" 32,098,7793.
3 ^e " "	" 2,500 "	" 21,699.
	" 1,000 "	" 16,482.
4 ^e " "	" 1,000 "	" 6772,23,074.
5 ^e " "	" 1,000 "	" 6543,29,547.
6 ^e " "	" 30,000 "	" 9194.
	" 1,5000 "	" 7853.
	" 1,000 "	" 29,331,12,947.
8 ^e " "	" 7,500 "	" 776.
	" 1,000 "	" 17,214.
9 ^e " "	" 1,000 "	" 9166,2807.
10 ^e " "	" 1,000 "	" 14,337.
11 ^e " "	" 5,000 "	" 6192.
" "	" 1,000 "	" 10,932.

Le collecteur, D. MATIAS.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Des 26 novembre.

Naissances : 6 garçons, 5 filles.

Décès : 3 filles, 2 hommes; savoir :

Gerard Rahier, âgé de 45 ans, passeur d'eau, rue aux Venues, époux d'Anne-Elisabeth Magnée.

Jean-François Henard, âgé de 45 ans, sans profession, rue Volière, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ECOLE PRIMAIRE ROYALE DE LIÈGE.

La commission de direction et de surveillance de l'école primaire royale, prévient les parents qui, pendant le cours du dernier trimestre, ont fait inscrire leurs enfants pour être admis aux leçons le 1^{er} décembre 1825, qu'elle se réunira au local de l'école mardi le 29 novembre courant, à onze heures et demie du matin; elle prie les parents de lui présenter alors les élèves aspirants. Les personnes qui désiraient encore que leurs enfants y fussent admis à cette époque, peuvent s'adresser avant la séance susdite chez l'instituteur STAPPER, rue de l'Étère n° 706.

Le président de la commission de direction et de surveillance.

U. HUCQUENIN.

Par la commission : le membre et secrétaire. ROUVEROY.

Mardi 13 décembre 1825, il sera procédé devant M. le juge de paix de Huy, en la salle de ses séances, aux 10 heures du matin, à la vente aux enchères des propriétés, sises à Jarnage, commune de Marchin, provenant des successions des frères et sœurs Jeanette, consistant en une maison, bâtimens ruraux et 19 bonniers 30 perches P.-b. de jardin, prés et terres, en diverses pièces.

Laquelle vente aura lieu en détail ou en masse, aux conditions dont on pourra prendre connaissance chez M^e GRÉGOIRE, notaire, à Huy.

Vente d'un beau mobilier pour cause de départ.

Le premier décembre 1825, à 10 heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, M. Franquinet, vérificateur de l'enregistrement, vendra publiquement à son domicile, rue Potière, n° 141, à Herve, par le ministère de M^e HALLEUX, notaire, à Battice, son mobilier, consistant en tables, chaises, litteries, batteries de cuisine, poêles, glaces, pendules, beaux arbustes, tels que jasmins, myrthes, et autres objets.

Le 5 du même mois, à 10 heures du matin, le même notaire exposera en vente chez les enfans M. Voisin, à la Pomme d'Or, à Herve, une rente de 9 fl. 19 c. P.-b. au capital de 229 fl. 34 c. P.-b., due par les enfans et représentans de Nicolas Libert, de Verviers, et une rente de 2 fl. 15 c. P.-b., due par l'épouse Pierre Jean Dethier, née Huberty, de Verviers.

S'adresser pour voir les titres audit M. FRANQUINET, à Herve.

L'on cherche à acheter de rencontre quelques couples de chandeliers en argent. S'adresser à l'*Etoile d'Or*, rue du Pot-d'or.

(675) Collection de livres d'histoire, littérature, voyages, romans, dictionnaires, piété et classiques;

Dont la vente aura lieu les mardi 6 et jeudi 8 décembre 1825, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire KEPPE, sise rue St. Hubert, n. 591, où le catalogue se distribue de même que chez LOXHAY, imprimeur, rue de la Madelaine, n. 103, au prix de 6 c. P.-b.

Beau perroquet à vendre. S'adr au bureau de cette feuille.

(676) Mardi 6 décembre 1825, aux deux heures après-midi, le notaire LAMBINON procédera, en sa maison, au Beau-Mur, à la location aux enchères d'une maison et jardin, situés près l'église de St. Remacle au Pont, à Liège.

S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements.

Une belle et grande maison de commerce, sise rue Chaussée-des-Prés, à Liège, portant le n° 354, et l'enseigne de la *Li-corne*, ayant 12 à 15 pièces à feu, et issue sur le derrière, donnant dans la rue Saint-Pholien, à vendre afin de faciliter l'indivision. S'adresser chez l'ancien notaire M. N. CARLIER, rue Hors-Château, n° 446, à Liège.

(668) Vente de haute Futaye.

Jeudi huit décembre prochain dans la matinée, M. L. GUISARD, fera exposer en vente publique, dans son bois de Wehlistet, commune de Harzé, plus de quatre cents chênes propres à tout usage. A crédit et aux conditions lors à préfixer.

Il se trouve au même endroit environ cent poutres et vermes carrées, qu'on désire vendre à main ferme.

Dépôt considérable d'excellentes toiles fines, chez D. BEYNE, fils, négociant, à la *Main d'Or*, rue du Pont-d'Ile, aux prix de 29, 32, 35, 38, 41 florins des Pays-bas, et ainsi progressivement jusqu'à 141 florins des Pays-bas la pièce, anage suffisant pour douze chemises.

Quelqu'un désirerait prendre en location d'un particulier ou d'une commune, le droit de chasse sur une étendue de 100 à 150 bonniers P.-B., consistant principalement en bois ou bruyères et situés dans les environs de Liège.

On pourra prendre des renseignements au bureau des annonces de cette feuille.

A vendre à main ferme, 24 bonniers des Pays-bas de beaux taillis, divisés en différentes portions, des coupes annuelles, des bois du château de la Rochette, commune de Chaufontaine. S'adresser à M. Grisard-Limbourg, rue sur Meuse à l'Eau, près du pont des Arches, n. 948.

Beaux greniers à louer, au faubourg Ste-Marguerite, à Liège, n° 176.

(665) Lundi 5 décembre 1825, aux deux heures après-midi, il sera procédé par le ministère de M^e LAMBINON, notaire à Liège, dans sa maison sise à Wez, commune de Grivegnée, à la vente aux enchères, en trois lots, d'une maison, cour et écurie, avec 57 perches des Pays-bas de cotillage et verger, situés audit lieu de Wez, et de 20 florins 43 cents des Pays-bas de rente.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions de la vente.

VENTE DE COUPES DE BOIS.

Lundi 5 décembre prochain, vers dix heures du matin, M. de Blier, domicilié au château de Durbuy, district de Marche, grand-duc de Luxembourg, administrateur des propriétés de son excellence le duc d'Ursel, grand-maitre de la maison de la reine des Pays-Bas, etc., exposera en vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur, les coupes de bois ci après désignées de l'ordinaire 1825; savoir :

- 1^o Celle du bois dit du pays, contenant cent bonniers des P.-B. divisée en sept portions, essence, chêne et hêtre.
- 2^o — Du bois dit Grandmont,
- 3^o — Du bois de Viné,
- 4^o — Du bois d'Attrain,
- 5^o — Du bois d'Aire,

La vente aura lieu à Durbuy, à crédit moyennant caution.

() A vendre de gré à gré

1. Une maison avec étables, écuries, grange, jardin et prairie arborée, contenant ensemble 130 perches P.-B., situés en lieu dit *Ruelle-delle-Tour*, commune de Fexhe-lez-Sluis, tenant du levant et du midi au chemin.

2. Une pièce de terre à labour de 17 perches 438 palmes, sise en la même commune, en lieu dit *Fond du Chêne*, tenant du levant et du midi à Arnold Sauveur.

3. Une pièce de terre à labour, sise au même endroit, de 61 perches et 32 palmes, tenant du nord aux enfans Laurent Wathar et du levant au chemin de Trez.

S'adresser au notaire PAQUE, rue St-Hubert, ou à l'ancien notaire HAUZEUR, rue Pied-de-Bœuf, à Liège.

(664) Le lundi 5 décembre 1825, à dix heures du matin, le bureau central de bienfaisance de Liège exposera en location, à la maison des Pauvres-en-Isle, rue Vinave-d'Ile, par le ministère de M. DUSART, notaire.

1. Deux pièces de terre de 117 perches 71 aunes des Pays-bas, à Heure-le-Texhe, l'une à la baye de *Chet*, et l'autre à la vote *Detrez*, détenues par Gilles Lakaye et Arnold Deirooz, d'Otthe.

2. Environ la moitié de 575 perches 44 aunes des Pays-bas de terre en six pièces, à Villers-Saint-Siméon, détenues par le sieur Baré-Vivario.

3. 367 perches 62 aunes des Pays-bas de terre en différentes pièces sises à Thys, détenues par la veuve Wathieu Happart, dudit lieu.

4. 61 perches des Pays-bas de terre en deux pièces, sises à Vottem, l'une au Thier de Cornillon et l'autre en *Lovanisvoye*, détenues par Walthère Maghin.

5. 74 perches 12 aunes des Pays-bas de terre en deux pièces, à Fimal, détenues par Antoine Toppet, maréchal ferrant, à Vechmael.

6. Et 30 perches 51 aunes des Bays-bas de terre, à Henkelum, détenues par Mathien Meer, à Hons.